

**9** Dans les Hauts-de-Seine, communes font partie de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville :

CHÂTENAY-MALABRY  
ANTONY  
NANTERRE  
BAGNEUX  
CLICHY  
VILLENEUVE-LA-GARENNE  
GENNEVILLIERS  
COLOMBES  
ASNIÈRES-SUR-SEINE

Le département comprend **21 quartiers** situés dans les communes de la géographie prioritaire.

## LA POLITIQUE NATIONALE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE DISTINGUE DEUX NIVEAUX D'INTERVENTION :

Les **REP** (Réseau d'Enseignement prioritaire) regroupent les collèges et les écoles rencontrant des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors éducation prioritaire.

Les **REP+** concernent les quartiers ou les secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés de territoire.

## LES DISPOSITIFS DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE S'ARTICULENT AVEC LES CONTRATS DE VILLE.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le département des Hauts-de-Seine comprend **18 REP et 2 REP+**.

Les **REP+** des collèges **Guy MÔQUET de GENNEVILLIERS** et **Évariste GALOIS de NANTERRE** bénéficient depuis la rentrée 2015 de temps de formation et de concertation. Chaque professeur bénéficie de 54 heures d'allègement de service d'enseignement afin de travailler encore davantage en équipe en particulier en inter-degrés.

Pour les écoles des REP+ des Hauts-de-Seine, plusieurs postes de professeurs brigades ont été créés.

Un formateur académique à temps plein accompagne les réseaux et plus spécifiquement les deux REP+.

Il travaille en collaboration avec les pilotes des réseaux et les coordonnateurs.